

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 021-212104251-20260410-DEC_2026_29-CC



DÉCISION DU MAIRE N°2026/29

Objet : Exposition temporaire *L'animal, miroir de l'homme. Anatomies comparées de la Renaissance à Darwin* (17 juin – 20 décembre 2026) du musée et parc Buffon : plan de financement et demandes de subventions

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.52 en date du 2 avril 2026 autorisant le Maire à demander à tout organisme financeur, pour les projets et actions inscrits au budget, l'attribution de subventions ;

Considérant que l'exposition peut bénéficier de subventions régionales et départementales ;

DECIDE

Article 1 : Adopte le principe du plan de financement de l'exposition temporaire *L'animal, miroir de l'homme. Anatomies comparées de la Renaissance à Darwin* (17 juin – 20 décembre 2026) du musée et parc Buffon, pour un montant établi à **14 500€ TTC**,

Article 2 : Définit le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses TTC		Recettes		
Transports d'œuvres	7 500€	Financements publics concernés	Taux de financement	Montant subvention
Scénographie et médiation	5 000€	Subvention DRAC Aide au projet ou au fonctionnement - Patrimoines et architecture	40%	5 800€
Catalogue d'exposition	2 000€	Subvention Région Bourgogne – Franche-Comté Soutien aux expositions labellisées d'intérêt national et aux expositions valorisant les collections des musées de la région	20%	2 900€
		Subvention département de la Côte-d'Or Attractivité Côte-d'Or	20%	2 900€
		Autofinancement	20%	2 900€
TOTAL	14 500€	TOTAL	100%	14 500€

Article 3 : Sollicite les aides publiques comme suit :

- DRAC dans le cadre de l'aide au projet ou au fonctionnement - Patrimoines et architecture à hauteur de 5 800€ (soit 40% du coût total de l'opération)
- Région Bourgogne-Franche Comté dans le cadre de son soutien aux expositions labellisées d'intérêt national et aux expositions valorisant les collections des musées de la région à hauteur de 2 900€ (soit 20% du coût total de l'opération)
- Département de la Côte-d'Or dans le cadre du dispositif Attractivité Côte-d'Or à hauteur de 2 900€ (soit 20% du coût total de l'opération)

Article 4 : Précise que la dépense est inscrite à la section fonctionnement du budget 2026 de la Commune,